



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/35
29 avril 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-troisième réunion
Montréal 27– 31 mai 2019

PROPOSITION DE PROJET : SIERRA LEONE (LA)

Le présent document comporte les commentaires et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

PNUE et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Sierra Leone

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	65 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2017	0,57 (tonne PAO)
---	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2017	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,57				0,57

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	1,67	Point de départ des réductions globales durables :	1,67
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,58	Restante :	1,09

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,06	0,00	0,06	0,12
	Financement (\$ US)	23 730	0	23 730	47 460

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	1,67	1,67	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,09	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	1,67	1,67	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,09	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	25 000	0	23 000	0	0	20 000	0	21 000	0	21 000	110 000
		Coûts d'appui	3 250	0	2 990	0	0	2 600	0	2 730	0	2 730	14 300
	ONUDI	Coûts du projet	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	100 000
		Coûts d'appui	4 500	0	0	0	0	4 500	0	0	0	0	9 000
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts du projet		75 000	0	23 000	0	0	70 000	0	0	0	0	168 000
	Coûts d'appui		7 750	0	2 990	0	0	7 100	0	0	0	0	17 840
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet		0	0	0	0	0	0	0	0	21 000*	0	21 000
	Coûts d'appui		0	0	0	0	0	0	0	0	2 730	0	2 730

*La quatrième tranche aurait dû être présentée en 2018.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Sierra Leone, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 21 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 730 \$ US pour le PNUE seulement.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC de 2013-2017, et le plan de mise en oeuvre de la tranche de 2019 à 2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Sierra Leone a déclaré une consommation de 0,57 tonne PAO de HCFC en 2017, et une consommation estimative de 0,56 tonne PAO pour 2018, laquelle est de 67 pour cent inférieure à la consommation de référence des HCFC pour la conformité. La consommation de HCFC 2014-2018 est montrée au tableau 1.

Table 1. Consommation de HCFC en Sierra Leone (données de l'article 7, période de 2014-2018)

HCFC-22	2014	2015	2016	2017	2018*	Référence
Tonnes métriques	26,70	18,02	11,00	10,35	10,11	30,91
Tonnes PAO	1,47	0,99	0,61	0,57	0,56	1,70

*Données du rapport de vérification sur la consommation de HCFC.

3. L'importation élevée de HCFC-22 en 2014 a été attribuable à la demande importante pour les frigorigènes à des fins médicales en raison de l'épidémie d'ébola. En raison de la mise en oeuvre complète du système d'autorisation, la consommation a diminué après 2014. En outre, la mise en oeuvre des activités du PGEH a contribué à rehausser la capacité des techniciens en réfrigération en ce qui a trait à l'entretien et à la maintenance des équipements de réfrigération, en réduisant le taux de fuites grâce aux bonnes pratiques et à l'utilisation des technologies de remplacement importées au pays.

Rapport de la mise en oeuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de la Sierra Leone a déclaré des données sur la consommation sectorielle des HCFC dans le cadre du rapport de mise en oeuvre du programme de pays de 2017, lesquelles concordent avec les données déclarées dans le cadre de l'article 7 du Protocole de Montréal. Le rapport du programme de pays de 2018 sera présenté d'ici le 30 avril 2019.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est à mettre en oeuvre un système d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC de 2013 à 2017 a été de 0,84, 1,49, 1,00, 0,61 et 0,57 tonne PAO, respectivement. Il y avait une légère différence entre les données vérifiées et les données déclarées pour l'article 7 et le programme de pays uniquement pour les années 2014 et 2015, en raison d'une erreur dans le rapport. La vérification a conclu que la Sierra Leone s'est dotée, pour les importations et les exportations de HCFC, d'un système d'autorisation et de contingentement fonctionnel capable d'assurer la conformité du pays aux obligations du Protocole de Montréal. Les recommandations du rapport de vérification comprenaient la nécessité d'élaborer un système électronique visant à rehausser l'efficacité du suivi du système d'autorisation et de contingentement; un système en ligne pour l'enregistrement des importations et l'application des allocations et des permis d'importation;

¹ Conformément à la lettre du 15 mars 2019 de l'Agence de la protection de l'environnement de la Sierra Leone au Secrétariat.

et le renforcement de la capacité des Douanes et de la formation des agents des douanes en ce qui a trait au suivi des importations illicites à tous les points d'entrée, en fournissant d'autres identificateurs de frigorigènes.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le gouvernement a établi un système d'autorisation et de contingentement des HCFC en 2010. Au début de chaque année, tous les importateurs de SAO doivent présenter une demande pour le type et la quantité de SAO à importer. Les quantités annuelles pour les contingentements et les autorisations sont émises en fonction de ces demandes chaque année par l'Unité nationale d'ozone (UNO), et elles sont conformes à l'accord du pays avec le Comité exécutif.

7. Trois sessions de formation sur le suivi et la mise à exécution de la politique et des règlements en matière de SAO ainsi que sur les règlements et la prévention du commerce illicite des SAO ont été dispensées à 198 agents des douanes et autres agents d'application de la loi. Les officiers ayant reçu une formation ont continué d'utiliser les identificateurs de frigorigènes fournis lors de la tranche précédente. En raison de la capacité technique et des connaissances accrues des agents de douanes, ces derniers peuvent maintenant déceler les importations suspectes, déterminées par la suspension du dédouanement à l'importation où les données fournies étaient insuffisantes, et ils ont demandé des explications à l'UNO avant que les expéditions ne soient autorisées.

Secteur de l'entretien en réfrigération

8. La capacité des techniciens en réfrigération a été renforcée par la formation de 130 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques d'entretien en réfrigération et l'utilisation sécuritaire des frigorigènes à base d'hydrocarbures (R-290 et R-600a). Des trousseaux d'outils (manomètres, identificateur de frigorigènes, machine de récupération, cylindres de récupération, trousse de combustion contrôlée, coupe-tube, ou encore pompe à vide) ont été fournis pour la formation de techniciens sélectionnés.

9. L'association en réfrigération a adopté, pour la mise en œuvre, un code de conduite pour les techniciens qui avaient été inclus dans les normes nationales pour approbation par le Bureau des Normes de la Sierra Leone. Son approbation viendrait ainsi soutenir le processus de certification des techniciens qui a, jusqu'à maintenant, permis d'accréditer 35 techniciens. On a élaboré une base de données des techniciens et amorcé l'évaluation de la capacité des institutions de formation.

10. Trois centres d'excellence pour la formation de techniciens ont été établis. L'un est entièrement opérationnel et relié à un institut du gouvernement, tandis que les deux autres s'affairent à améliorer leur capacité. Des équipements (deux ensembles chacun d'unités R-290 de climatiseurs à deux blocs à onduleur, identificateurs de frigorigènes, unités de récupération de frigorigènes convenant à l'utilisation de frigorigènes inflammables, détecteurs de fuites électroniques, soupapes et jauges de collecteurs pour le service des hydrocarbures, et bouteilles de propane) ont été fournis à ces centres pour la formation, afin d'améliorer la compétence des techniciens, de former des formateurs spécialisés, et de présenter aux intéressés les tout derniers équipements et éléments du marché.

Groupe de gestion des projets (PMU)

11. Les institutions qui participent au PGEH de la Sierra Leone sont l'Unité nationale d'ozone, le Comité national de l'ozone, l'Association des techniciens et ingénieurs en réfrigération, le Service des douanes, et le ministère du Commerce. Dans le cadre du projet de mise en œuvre et de suivi, l'Unité

nationale d'ozone a recruté un consultant pour aider à la collecte de données précises et au suivi en temps opportun de la mise en œuvre de toutes les activités du PGEH.

Taux de décaissement du financement

12. En mars 2019, des 168 000 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 155 410 \$ US avaient été décaissés (soit 63 000 \$ US pour le PNUE et 92 410 \$ US pour l'ONUDI) (Tableau 2). Le solde de 12 590 \$ US sera décaissé en 2019.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de la Sierra Leone (\$US)

Tranche		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (%)
Première tranche	Approuvé	25 000	50 000	75 000	100
	Décaissé	25 000	50 000*	75 000	
Deuxième tranche	Approuvé	23 000	0	23 000	100
	Décaissé	23 000	0	23 000	
Troisième tranche	Approuvé	20 000	50 000	70 000	82
	Décaissé	15 000	42 410	57 410	
Total	Approuvé	68 000	100 000	168 000	93
	Décaissé	63 000	92 410	155 410	

* L'ONUDI a retourné 2 380 \$US à la 81^e réunion.

Plan de mise en oeuvre de la quatrième tranche du PGEH

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2019 et décembre 2020 :

- (a) Formation de 45 douaniers et autres officiers d'exécution en élimination des HCFC et suivi efficace des importations de HCFC et d'équipements avec HCFC, et technologies de remplacement disponibles au pays (PNUE) (6 000 \$ US);
- (b) Formation de 60 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques en réfrigération, y compris la manipulation de frigorigènes avec hydrocarbures; et poursuite de la mise en oeuvre du processus de certification des techniciens en climatisation résidentielle (PNUE) (10 000 \$ US); et
- (c) Suivi et évaluation de la mise en oeuvre du PGEH (PNUE) (5 000 \$ US).

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

COMMENTAIRES

Rapport sur la vérification de la consommation de HCFC

14. Des écarts mineurs dans les données sur la consommation de HCFC ont été notés pour les années 2014 et 2015 lors de la comparaison du rapport de vérification et des données déclarées dans le cadre de l'article 7 (soit : les montants vérifiés sont 0,02 tonne PAO et 0,01 tonne PAO plus élevés respectivement, pour chaque année). Bien que ces chiffres aient été inférieurs à la consommation maximale admissible, le Secrétariat a informé le PNUE que tout écart aux chiffres des pays à très faible volume de consommation pourrait avoir un effet sur la conformité. Le PNUE a confirmé que ces chiffres sont en cours de révision et, lorsque ces sommes seront en révision et que les chiffres de la vérification seront plus élevés, le gouvernement de la Sierra Leone demandera officiellement au Secrétariat de l'Ozone de modifier les données pour ces années.

15. Le PNUE a réitéré que les recommandations découlant du rapport de vérification seraient intégrées au plan de travail de la quatrième tranche et aux activités futures du PGEH, en particulier celles en rapport avec la formation et la dissémination des manuels de formation. Le PNUE a indiqué que la recommandation de fournir d'autres équipements pour utilisation par les agents des douanes serait incluse uniquement comme partie de la phase II du PGEH, les fonds disponibles étant très limités. L'élément équipements du PGEH visait ceux qui avaient été achetés dans le contexte du plan final de gestion de l'élimination.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

16. Le PNUE a expliqué que la présentation tardive de la quatrième tranche qui était due en 2018 était attribuable aux difficultés lors de l'identification de spécialistes pouvant procéder à la vérification de la consommation de HCFC. Ces difficultés ont maintenant été résolues, et le gouvernement s'est engagé à assurer la mise en œuvre opportune des activités du PGEH.

Cadre juridique

17. Le gouvernement de la Sierra Leone a déjà émis pour 2019 un système de contingentement de 0,56 tonne PAO de HCFC, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien en réfrigération

18. En ce qui a trait à la réglementation des équipements avec HCFC et d'autres équipements usagés de même type importés au pays, le PNUE a expliqué que le système d'autorisation actuel exige que les importateurs demandent aussi une autorisation avant d'importer de tels équipements. Ainsi, le gouvernement peut assurer le suivi de ces importations et vérifier s'ils contiennent des HCFC lorsqu'ils entrent au pays. Le pays fait aussi face au défi de la manutention d'équipements usagés. Il faut donc un suivi rigoureux afin de s'assurer que ces équipements ne contiennent, ni n'utilisent des frigorigènes avec HCFC.

19. En ce qui a trait aux centres d'excellence, le PNUE a expliqué qu'un de ces centres est pleinement fonctionnel et qu'il a été utilisé pour la formation de techniciens. Les deux autres étaient confrontés à des difficultés en ce qui a trait à l'emplacement de leurs installations, qui est actuellement en cours de résolution, le gouvernement proposant une solution à long terme qui comprend la possibilité d'installations permanentes pour ces centres. Lorsque ces trois centres seront tous entièrement opérationnels, on s'attend à ce qu'ils contribuent de façon significative à la durabilité du programme de formation des techniciens et du processus de certification.

Conclusion

20. La consommation de HCFC déclarée en 2017 et la consommation estimative en 2018 basée sur le rapport de vérification indiquent que la consommation du pays est déjà inférieure à 60 pour cent de sa valeur de référence. Le rapport de vérification confirme aussi que le gouvernement de la Sierra Leone est en conformité avec les objectifs pour les HCFC, et qu'il continue d'exercer efficacement son système d'autorisation et de contingentement, ce qui a contribué à la réduction de la consommation des HCFC. Le décaissement du financement est supérieur à 90 pour cent. L'établissement de centres d'excellence permettra de soutenir la durabilité à long terme des activités des techniciens d'entretien, et les activités planifiées pour la quatrième tranche, si l'on tient compte des recommandations du rapport de vérification, permettront au pays de respecter ses objectifs de conformité dans le cadre du Protocole de Montréal et de son accord avec le Comité exécutif.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport progressif sur la mise en oeuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC du (PGEH) de la Sierra Leone. Il recommande aussi l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH de la Sierra Leone, et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche de 2019-2020, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, en étant entendu que :

- (a) Le PNUE inclurait, dans le cadre du rapport progressif sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH, une mise à jour des progrès visant l'élaboration d'un système électronique afin de rehausser l'efficacité du suivi du système d'autorisation et un système en ligne pour l'enregistrement des importateurs et l'application des allocations d'importation et des permis; et
- (b) Des identificateurs de frigorigènes supplémentaires seraient demandés dans le cadre de la phase II du PGEH.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	21 000	2 730	PNUE